

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5830>



SALAH HAMOURI : le devoir de résistance, la responsabilité de la France

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

UJFP

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'arbitraire israélien vient encore de frapper Salah Hamouri : sa détention administrative de six mois vient d'être prononcée par un tribunal militaire d'occupation, sur ordre du ministère de la défense israélien. Tout cela en violation des normes du droit international et en particulier des articles 78 et 72 de la Quatrième Convention de Genève qui stipulent qu'un individu accusé a le droit de se défendre. Et de l'article 66 de la quatrième Convention de Genève et les normes fondamentales d'un procès équitable.

Salah Hamouri, citoyen français et Palestinien n'a rien fait d'autre que militer contre et résister à l'occupation. Il avait déjà été condamné à 7 années de prison. Aujourd'hui jeune avocat de 32 ans enquêteur de terrain pour l'organisation de défense des prisonniers palestiniens [Addameer](#), il subit à nouveau la répression israélienne. Ce que l'on attend de lui, c'est qu'il quitte la Palestine, et qu'il renonce. C'est aussi pour cela que l'on interdit à son épouse et à son fils, français eux aussi, l'entrée du territoire. Mais il ne renonce pas.

La machine à broyer des prisons israéliennes s'est donc remise en marche. Le silence du gouvernement français, est aujourd'hui scandaleux. Il protège l'opresseur contre toute évidence et renie son obligation de protection envers ses ressortissants. Nous avons tous le devoir et la responsabilité de défendre Salah Hamouri et ses droits comme citoyen français et comme résistant à l'occupation israélienne. Des pétitions circulent qui demandent sa libération immédiate et qui interpellent le président Macron pour une intervention forte et publique du gouvernement français. Pouvoir l'obliger à ouvrir les yeux sur la juridiction illégale du régime qu'il protège, sur l'incroyable déni de droit dont il se rendrait coupable s'il ne réagissait pas immédiatement et très fermement.

Signons d'urgence ces pétitions et par milliers.

Pour signer les pétitions :

▶ **Adameer :**

<http://click.mail.change.org/?qs=cf664c05e09321f0c874463e032f54b6702ec08f1f0b82b6eb1653cf7b2874e831a58a70e6baec3b27a9a444a7ea71446a94f31cd594a9fd3c68cd2f4710c14f>

▶ **#LibertéPourSalahHamouri ! :** <http://liberezsalahhamouri.wesign.it/fr>

Voici aussi ci-dessous les adresses auxquelles vous pouvez écrire :

▶ **Consulat général de France à Jérusalem** en suivant ce lien :

<https://jerusalem.consulfrance.org/Contactez-nous-par-mail>

▶ **Ministère des affaires étrangères** à l'adresse suivante :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/>

En remplissant le formulaire avec comme objet « Français de l'étranger »

▶ **Présidence de la République :**

<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Pour un complément d'information :

▶ [le communiqué d'Adameer sur la détention de Salah](#)

▶ [la page facebook Liberté pour Salah Hamouri](#)

Le Bureau national de l'UJFP, le 30 août 2017